

Inégalités et les demandes de justice dans la société française

Première session en forme de diagnostic du malaise français, d'où il ressort quelques idées clés :

1. le sentiment des inégalités explose, bien au-delà de l'évolution mesurable des inégalités.

François Dubet explique ce paradoxe par un **changement de régime des inégalités**. Nous sommes passés

- ➔ d'une société industrielle structurée par les inégalités de classes, où celles-ci constituaient une expérience collective (« on disait 'nous' »), et où l'exploitation était la figure dominante de l'injustice,
- ➔ à une société où les inégalités se sont individualisées et diffractées en une multitude de discriminations. On se sent discriminé « en tant que » femme, immigré, homosexuel, habitant d'une banlieue populaire... Dans ce nouveau contexte, l'injustice se manifeste sous la forme du mépris.

La massification scolaire n'est pas pour rien dans cette individualisation des inégalités. Chacun est désormais considéré comme responsable de son propre destin. Pourtant l'impact du niveau social et scolaire des parents est plus élevé en France que dans la plupart des pays. L'emprise du diplôme sur les destins individuels y est aussi particulièrement forte. D'où le ressentiment des « perdants » qui éclaire la crise de la représentation politique : « Le facteur décisif du vote, c'est le diplôme »

2. Pour répondre aux demandes de justice et de reconnaissance qui s'expriment dans la société française, il faut être capable de reconnaître les différences.

Cela suppose d'interroger les modèles et les représentations qui structurent notre imaginaire social. Et qui ont en commun d'invisibiliser les différences et les conflits

Le mythe de l'égalité des chances.

Continuons de suivre **François Dubet**. La promesse d'égalité des chances se combine en France avec un modèle d'école très élitiste, qui transforme le parcours scolaire en une compétition sportive (avec les parents des classes aisées en coach de leurs enfants !). La massification scolaire ne s'est pas accompagnée d'un changement de nature de l'école. Dans ce contexte, les dispositifs de soutien aux élèves plus faibles se sont multipliés - sans grand succès.

« En France, on est obsédé par l'idée que tout le monde a le droit d'accéder à l'élite. On est indigné qu'il n'y ait pas assez de femmes ou d'enfants issus de l'immigration dans telle grande école. Mais on ne s'émue pas que les élèves de filières professionnels soient tous ou presque des enfants de milieux populaires ».

> Autrement dit, cessons de considérer uniquement la justice à l'aune de l'accès à l'élite.

« **La justice se mesure par la manière de traiter les plus faibles** ». Intéressons-nous davantage aux perdants, diversifions les critères de réussite.

Le modèle d'intégration

Patrick Simon, de l'Ined, interroge l'approche « colorblind » qui caractérise les statistiques et les politiques publiques françaises. Dans la perspective de l'« intégration », l'égalité s'obtient par l'invisibilité des différences ethniques. Selon la constitution, la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Mais « comment s'assurer qu'on ne fait pas de distinction si on ne mesure pas ? ». A défaut d'identifier les populations d'origine immigrée, les politiques publiques sont condamnées à utiliser des proxys, qui sont souvent des cotes mal taillées.

Le modèle de laïcité

Le modèle de laïcité issu de la loi de 1905, si souvent invoquée, n'est plus celui qui prévaut aujourd'hui. Dans un brillant exposé, le sociologue des religions **Philippe Portier** reparcourt l'histoire de cette notion pour en déplier les complexités. Il nous permet de mesurer le glissement progressif, mais jamais vraiment explicité, de l'acception de la laïcité. Sur fond d'un double mouvement de sécularisation et de contre-sécularisation de la société française, nous sommes en effet passés

- ➔ d'une « **laïcité de la norme** », d'inspiration libérale, qui cherche à « articuler les libertés du croyant et du non croyant » et qui sépare strictement l'Eglise et l'Etat,
- ➔ à une « **laïcité de la valeur** », où l'Etat cherche à configurer l'esprit public et intervient de plus en plus pour soutenir, subventionner, surveiller les cultes, mais aussi contrôler les comportements et limiter le champ d'expansion des libertés religieuses.

Tous ces modèles unificateurs de la société, qui constituent une sorte de « socle commun » de valeurs, sont en crise :

- On attend de l'**Ecole** qu'elle soit le creuset où se forge le sentiment d'appartenir la communauté nationale et l'adhésion à ses valeurs. Or François Dubet fait remarquer que la massification scolaire n'a pas renforcé l'adhésion aux valeurs de la démocratie.
- La société française peine à accepter que l'immigration la transforme (ce que P. Simon appelle le « grand élargissement »)
- La notion de **laïcité** est ainsi tiraillée entre plusieurs acceptions, entre lesquelles il paraît de plus en plus difficile de s'accorder.

3. Reconnaître de ce qui nous est commun

« Je ne peux reconnaître la singularité de l'autre que si je reconnais ce que nous avons de commun » souligne François Dubet.

Surmonter cette crise du « commun » suppose d'abord de rouvrir des espaces de délibération et de controverses.

Dans l'espace public : lutter contre la fragmentation créée par les réseaux sociaux

Le commun, c'est le principe d'**internet** qui se fragmente sous l'effet des réseaux sociaux. Pour **@Henri Verdier**, la haine est au cœur du business model de ces réseaux, car elle est un efficace carburant de l'addiction dont ils ont besoin pour retenir l'attention. Il nous a invité à réfléchir à l'aménagement du « territoire numérique », pour redéfinir ce qui

est de l'ordre du public, du privé et du commun. Internet comme commun tend à se privatiser peu à peu à travers les RS. Le cadre de régulation bâti par l'UE (#Digital Service Act) est prometteur mais il n'est pas suffisant pour lutter contre les « bulles de filtres » créées par la personnalisation de l'information par les réseaux sociaux. La clé réside dans la transparence des algorithmes. L'ambassadeur de France pour le numérique a aussi évoqué les risques de dislocation d'internet que font courir les tensions internationales et qui s'accroissent avec le conflit en Ukraine.

Au travail : débattre de la qualité DU travail

Avec l'école, le travail est un autre lieu majeur de la reconnaissance. Le psychologue du travail **Yves Clot** développe l'idée selon laquelle « être empêché de participer aux décisions concernant son propre travail c'est se voir refuser la reconnaissance de ce travail, c'est une injustice ». A travers deux exemples, le travail hospitalier et celui en EPHAD, il s'est attaché à montrer qu'une organisation capacitante est celle qui autorise **la coopération conflictuelle autour des critères de qualité du travail**. Sans cette coopération conflictuelle entre pairs, une véritable « haine du métier » peut se développer. Si l'on suit Georges Canguilhem qui situe les ressorts de la santé dans *l'activité responsable*, la santé au travail se joue davantage sur la qualité du travail lui-même que sur la « qualité de vie » au travail, qui s'inscrit souvent dans le registre du palliatif.

4. Et entre les territoires ? Pas une fracture territoriale, mais des inégalités multiformes et multiscalaires à traiter par des politiques ciblant à la fois des territoires et des individus.

*L'opposition entre métropoles et France « périphérique », qui tente de réactiver l'opposition binaire des dominants et des dominés en la projetant sur le territoire, ne résiste pas à l'analyse. Chiffres à l'appui, **Clément Dherbécourt** a montré que la fracture sociale se diffracte sur territorialement par des écarts qui sont à la fois macrorégionaux mais surtout ultralocaux (c'est au sein des métropoles que les inégalités sont les plus criantes).*

*Le même constat prévaut quand on s'intéresse aux **trajectoires individuelles**. Soulignant l'impact du territoire d'origine sur le niveau de vie des enfants d'ouvriers ou d'employés, il constate que celui-ci varie sensiblement selon les régions et selon les quartiers, mais très peu selon l'environnement rural ou urbain ou la taille des agglomérations. En termes d'action publique, ces études suggèrent d'articuler des politiques à destination des territoires (là où les non-diplômés peu mobiles subissent le chômage de masse) et à destination des individus (en ciblant les enfants de milieux modestes dans les territoires à faible perspectives).*

Magali Talandier adopte une lecture centrée sur les **dynamiques des territoires**. Tout en rappelant que la tertiarisation et « l'économie de la connaissance » favorisent la métropolisation, souligne l'intensité des flux de revenus au sein des « systèmes productivo-résidentiels » dans lesquels villes-centres et leurs périphéries plus ou moins éloignées sont liées bien plus qu'elles ne s'opposent. Pour appréhender les inégalités territoriales, elle propose une approche en termes de résilience différenciée, en examinant les facteurs permettant à un territoire de rebondir. Et elle identifie la formation comme un des facteurs clés de la reconquête industrielle